



TEMPS D'ECHANGES RELATIFS AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

JEUDI 25 MARS

COMPTE-RENDU

Intervention de la ministre de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin reprend les éléments communiqués suite au dernier conseil de défense, qui s'est tenu mardi, sur la situation sanitaire.

Celle-ci est extrêmement préoccupante avec un taux d'incidence de 300 nationalement, ce taux étant nettement plus élevé dans les 16 départements déjà sous mesures renforcées ainsi que dans les départements du Rhône, de l'Aube et de la Nièvre.

La situation nécessite une mobilisation très importante des personnels soignants, pour la vaccination et pour les hôpitaux. S'il n'y a plus l'effet de sidération de l'année dernière, il y a une plus grande fatigue.

La population valorise les soignants, mais les variants induisent des malades de plus en plus jeunes, des réanimations plus longues. Il faut donc également une prévention accrue.

Télétravail : l'objectif immédiat est d'augmenter le nombre d'agents en télétravail 4 à 5 jours par semaine.

Selon l'Institut Pasteur, le taux d'incidence baisse de 30% pour un télétravail à 100% et de 25% pour un télétravail à temps partiel.

Cet objectif de télétravail n'est donc ni une doctrine, ni une lubie, c'est efficace.

Dans la FPE, 55% des agents ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine durant la semaine 6, 56% la semaine suivante, dont 73% en administration centrale, 46% dans les services déconcentrés. Ils sont 44% (les $\frac{3}{4}$) en administration centrale, 13% (1/3) dans les services déconcentrés.

Dans les établissements publics, 70% des agents télétravaillent dont la moitié 4 à 5 jours par semaine.

Dans la territoriale, 5 départements ont un suivi renforcé, l'Aisne a 35% d'agents en télétravail, le Pas de Calais 39%, les Alpes de Haute-Provence 41%, les Yvelines 45% et la Seine Maritime 49%. Ces données sont à circonscrire, l'Aisne par exemple abritant un grand nombre de structures de l'armée.

Pour les agents ne pouvant pas télétravailler, il y a un renforcement du protocole pour les RIA et à l'EN :

- Paniers repas
- A table, 1 place vide en face et 2m
- Plages horaires mobiles (éviter les pics aux heures de pointes)

Ces mesures prendront fin dès que possible.

Vaccination : les vaccins sont efficaces. C'est la seule solution pour sortir de cette crise.

Il y a une mobilisation très forte des personnels.

Le volume des livraisons va sensiblement augmenter.

Après un premier cercle, des personnes âgées de plus de 75 ans et celles de plus de 55 ans avec une comorbidité, priorité sera donnée aux enseignants, policiers et autres agents exposés.

Jour de carence pour des effets secondaires suite à la vaccination : à l'arbitrage – discussion avec la FPH

Mise à jour du recueil de bonnes pratiques

Circulaire santé jour de carence : en cours

Reconnaissance Covid en maladie professionnelle : 8 ministères ont élaboré des projets d'arrêté

Personnes vulnérables : pour la période allant du 29 août au 10 novembre 2020, les personnes ayant été positionnées en CMO, et pas en ASA, et pour qui cela a eu une incidence (demi-traitement) sont fondées à saisir de façon individuelle leur employeur.

Agents contractuels art.3-2.84 : dossier à l'étude mais rien ne semble justifier la prolongation jusqu'aux oraux.

Interventions des OS (intervention de la CGT – Sylviane Brousse - en pièce jointe)

Vaccination :

Aléas de campagne et retard lié au manque de doses.

Les services de médecine du travail seront-ils sollicités ?

Pour le moment, les agents bénéficient d'ASA pour se faire vacciner auprès du médecin du travail, qu'en sera-t-il par la suite ?

Priorités : pour les enseignants, policiers, ... mais attention à ne pas reproduire les mêmes erreurs. Tous les agent.es au contact des enfants, Atsem, Crous... ou au contact du public doivent être pris en charge de la même façon. C'est la réalité du travail qui doit être prise en compte.

Jour de carence : quid du jour de carence pour les arrêts liés aux effets secondaires de la vaccination ?

Personnel soignant : arrêt du vaccin Astra Zeneca, refusé par les agents pour risques médicaux.

Réponses MTFP

Le gouvernement gère la logistique, la disponibilité des doses est un enjeu de production. Les points de production sont démultipliés, et certains sont installés en France.

La médecine du travail sera associée à la vaccination

La notion de périmètre d'activité plutôt que du statut sera relayée.

Le vaccin Astra Zeneca ne sera pas utilisé pour les personnels soignants de moins de 55 ans.
Il sera utilisé uniquement pour les plus de 55 ans et pour le reste de la population !

Suppression du jour de carence concernant les effets secondaires du vaccin : point toujours à l'arbitrage.

Accueil du public :

Augmentation du nombre de cas Covid positif dans les établissements accueillant du public, les écoles. Quid de ces agents ne pouvant pas télétravailler ?

Les modifications très rapides des conditions d'accueil des enfants génèrent une grande difficulté pour obtenir des certificats des établissements. Il serait utile d'autoriser des ASA sur déclaration sur l'honneur des parents devant assurer la garde de leurs enfants.

ARS Ile de France : pas de suivi des cas contact après fermeture d'une classe pour cause de Covid !

Forte augmentation de contamination dans les zones de freinage renforcé, notamment dans les collèges. Dans les zones non renforcées, retour à 100% dans les lycées. La ½ jauge doit être une mesure de prévention et pas de réparation.

Réponses MTFP

Remercie les agents grâce à qui 98% des guichets sont ouverts (commentaire CGT : quid du télétravail ?)

Le protocole de suivi des cas contacts et des tests salivaires est en discussion interministérielle pour les – de 15 ans et les personnels.

Elections CNRACL :

Baisse du taux de participation et des dysfonctionnements qui mettent en évidence la nécessité du vote à l'urne

Réponses MTFP

Ne commentera pas là les élections CNRACL. Pour le futur, l'enjeu d'avoir des élections à distance, bien organisées est un enjeu de modernisation, y compris de la participation aux élections syndicales. Sait que les OS ne sont pas d'accord entre elles, il y a un GT dédié sur les élections professionnelles 2022 qu'il est important de poursuivre.

Ne partage pas l'analyse. Dans la situation actuelle serait contraire aux règles sanitaires.

4 heures :

C'est le temps qui a été nécessaire pour supprimer la première version de l'attestation. Vous pourriez poursuivre en arrêtant tout ce qui nuit à la bonne marche de la fonction publique, en pensant aux « oubliés du Ségur », en abrogeant les dispositions régressives de la loi de transformation publique qui, après le vol de congés pendant le 1^{er} confinement, génèrent entre autres un vol de congés dans la territoriale par la remise en cause des accords antérieurs à 2001.

Les louanges ne suffisent pas, il y a des besoins en formation, recrutement, pouvoir d'achat..

Réponses MTFP

La loi de transformation publique a amené de vraies avancées dans différents domaines comme la négociation collective, la PSC, l'ouverture de la Fonction publique par des stages, l'université, sujets qui ont fait consensus.

A. de Montchalin y voit plutôt vu des progrès, un travail responsable et efficace. Elle note notamment la revalorisation des salariés au plus bas des grilles.

S'agissant du mot vol de congés, le terme revêt un aspect criminel voir délictuel, A de Montchalin conteste le mot. Il y a eu des congés imposés mais le mot « vol » n'est pas adapté, donne l'impression qu'il y a eu d'autres intentions que d'essayer de gérer un système complexe.

Le recrutement de personnel de remplacement est en discussion avec le ministre de l'EN.

Négociations salariales

L'ensemble des OS demande l'ouverture de négociations salariales la CFDT évoquant la reconduction de la prime de pouvoir d'achat pour la 3^{ème} année.

Réponses MTFP

La prime de pouvoir d'achat pourrait prendre sa place dans la FP.

Covid longs : CLM – ALD – nécessité d'un accompagnement lors du retour à l'emploi.

Réponses MTFP

Prise en charge par le ministère de la Santé

RIA :

Le protocole ne s'applique pas aux établissements scolaires.

Les enseignants ne sont pas pris en compte dans la gestion des cantines par l'EN.

Réponses MTFP

Le dossier est suivi en interministériel.